MI

Mission pour l'Interdisciplinarité

« Osez l'Interdisciplinarité !»

Appel à Projets 2018

Vous êtes chercheur(euse) au CNRS depuis au moins 8 ans et souhaitez réorienter vos recherches vers un projet interdisciplinaire résolument novateur que vous ne pouvez pas amorcer sans un soutien spécifique.

Le CNRS lance, à travers la Mission pour l'Interdisciplinarité (MI), l'Appel à Projets non thématique **« Osez l'interdisciplinarité ! »** pour vous aider dans ce défi.

Pour être recevable au titre de cet appel, votre projet doit correspondre à un changement thématique et inclure de nouvelles collaborations issues de différentes disciplines. Le projet devra permettre l'émergence d'une dynamique interdisciplinaire visible. Une attention particulière sera portée aux projets accompagnés d'une mobilité géographique.

L'interdisciplinarité, la prise de risque et le caractère de rupture seront les critères clefs de la sélection des projets qui sera effectuée par le comité de pilotage de la MI sous la présidence de la Directrice Générale Déléguée à la Science. Une audition des candidats présélectionnés sera organisée au siège du CNRS (Paris 16ème).

Le projet doit présenter en 7 pages maximum les motivations pour la mobilité thématique et géographique, les défis à lever, le caractère interdisciplinaire, le consortium proposé, les résultats attendus, la méthodologie employée et un budget détaillé.

Modalités financières et de candidature

Les projets peuvent s'étaler sur 30 mois à hauteur de 60 k€ / an maximum (à partir du 1er juillet 2018). La reconduction du budget est soumise à un point d'étape à 15 mois environ.

La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement et d'équipement. Aucun CDD, salaire doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé sur les crédits alloués. A titre exceptionnel, des mois de stages explicitement motivés pourront être accordés sur une base de 3 à 6 (montant/mois égal à 546,01 €).

Calendrier de l'action

- 15 janvier 2018 : lancement de l'AAP
- 12 mars 2018 : clôture du dépôt des candidatures
- Mai 2018 : arbitrage des candidatures
- 11 et 12 Juin 2018 : auditions et arbitrage final
- Juillet 2018 : notification des crédits alloués aux lauréats

---

Le dossier complet ne doit pas dépasser **7 pages** et être en format pdf.
Le formulaire est disponible sur http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article1317

Le formulaire complété doit être obligatoirement déposé par le porteur du projet sur l'application SIGAP.

Date limite de dépôt des projets fixée au 12 mars 2018 à midi.

Pour obtenir des informations :
Stéphane Blanc (responsable scientifiques du défi) & Mission pour l'Interdisciplinarité